

# Règles d'éthique de Cisco à destination de ses fournisseurs

Cisco Systems, Inc. et ses entités affiliées du monde entier (Cisco) s'engagent à respecter les normes les plus rigoureuses en matière de qualité des produits et d'intégrité professionnelle dans leurs relations avec leurs clients et fournisseurs. En conséquence, tous les fournisseurs et l'ensemble des employés de Cisco qui travaillent avec eux sont tenus d'observer les normes les plus strictes d'honnêteté, d'équité et d'intégrité personnelle. Cisco met un point d'honneur à ce que les fournisseurs et employés respectent des normes éthiques irréprochables, se conforment à l'ensemble des lois applicables et évitent même de donner l'impression de cautionner des pratiques répréhensibles ou de présenter des conflits d'intérêts.

## Nous nous comportons de manière éthique

L'ensemble des règles d'éthique de Cisco s'applique, à l'échelle internationale, à l'ensemble de ses fournisseurs. Le terme « Fournisseur » désigne ici toute entreprise, société, personne morale, personne physique ou toute autre entité qui vend ou tente de vendre des biens ou des services à Cisco, et englobe les employés, mandataires et autres représentants du fournisseur. Toute question relative aux présentes règles d'éthique peut être adressée au Bureau d'éthique de Cisco à l'adresse électronique suivante : [ethics@cisco.com](mailto:ethics@cisco.com).

## Nous acceptons et respectons les règles d'éthique

En tant que Fournisseur de Cisco, nous sommes tenus d'accepter cet ensemble de règles et d'en observer les préceptes lors de nos transactions avec Cisco ou pour le compte de ce dernier. Nous comprenons que le fait de ne pas signer et renvoyer le Formulaire d'agrément éthique (faisant partie du programme de compétence des fournisseurs de Cisco) peut constituer un motif d'interdiction de commercer avec Cisco.

Nous assumerons l'entière responsabilité de veiller à ce que les sous-traitants, mandataires ou autres tiers auxquels nous faisons appel dans le cadre de nos transactions avec Cisco agissent de manière cohérente avec les présentes règles, comme cela est prévu par notre contrat conclu avec Cisco.

## Nous respectons la loi

En tant que Fournisseur de Cisco, nous observerons toutes les lois, réglementations et politiques qui s'appliquent à nous et à nos transactions avec Cisco, notamment toutes les prescriptions contractuelles du gouvernement auxquelles nous devons nous conformer en vertu de nos contrats conclus avec Cisco. Ces exigences incluent, sans toutefois s'y limiter :

- les règles et réglementations américaines applicables aux petites entreprises ;

- les règles et réglementations relatives à la discrimination positive et à l'égalité des chances en matière d'emploi ;
- les règles relatives à la suspension et à l'interdiction de faire des affaires avec le gouvernement américain ainsi que les autres lois et réglementations applicables en vigueur dans d'autres juridictions.

## Nous comprenons la politique de Cisco en matière de délits d'initiés

Si nous disposons de renseignements importants et confidentiels concernant Cisco ou son activité, il nous est interdit d'acheter ou de vendre des titres Cisco ou encore d'entreprendre toute autre action visant à tirer profit de ces renseignements ou à les transmettre à d'autres personnes. En outre, si nous disposons de renseignements importants et confidentiels concernant une autre société (en ce compris les clients, fournisseurs, vendeurs ou autres partenaires commerciaux de Cisco) que nous avons obtenus dans le cadre de nos interactions avec Cisco, il nous est interdit d'acheter ou de vendre des titres de la société en question ou encore d'entreprendre toute autre action visant à tirer profit de ces renseignements ou à les transmettre à d'autres personnes.

## Nous comprenons la politique de Cisco en matière de cadeaux et de divertissements

**Ce qui est interdit** – En tant que Fournisseur de Cisco, il nous est défendu de proposer, de promettre ou de fournir à tout employé de Cisco un pot-de-vin, une faveur, de l'argent liquide, une gratification, un divertissement ou tout élément de valeur en vue d'obtenir un traitement de faveur de la part de Cisco. Il est pareillement défendu aux employés de Cisco de solliciter des faveurs de ce type auprès de nous. Cette restriction vise également les proches de nos employés et des employés de Cisco, ainsi que toute personne avec laquelle nous ou les employés de Cisco entretenons des relations personnelles solides en échange de la conclusion d'une transaction avec Cisco. Remarque : il est interdit aux employés de Cisco d'accepter des titres de premier appel public à l'épargne (PAPE) de notre part, en tant que Fournisseur.

**Ce qui est acceptable** – Tant qu'un cadeau n'est pas proposé dans le but d'obtenir un traitement de faveur de notre part, qu'il ne donne pas l'impression d'être un pot-de-vin, un dessous-de-table ou tout autre type de paiement indu et qu'il ne suscite aucun conflit d'intérêts potentiel, les employés de Cisco peuvent accepter un cadeau offert par un Fournisseur, sous réserve des conditions suivantes :

- la valeur totale d'un ou plusieurs cadeaux matériels doit être de faible valeur (100 USD ou moins par an) ou de 200 USD par an pour les cadeaux immatériels et divertissements (billets d'entrée, etc.) ;
- le cadeau ne doit pas mettre Cisco dans une situation embarrassante s'il devait être divulgué au public ;
- le cadeau doit être jugé raisonnable et approprié, conformément aux pratiques commerciales de Cisco ; et
- l'acceptation du cadeau ne doit enfreindre aucune loi applicable.

Le Bureau d'éthique de Cisco et la haute direction du destinataire doivent approuver

l'acceptation de tout cadeau non conforme à ces critères.

## Nous évitons les conflits d'intérêts

En tant que Fournisseur de Cisco, nous n'établirons aucune relation financière ou autre avec un employé de Cisco à l'origine d'un conflit d'intérêts avéré, potentiel ou ressenti à l'égard de Cisco. Nous comprenons qu'un conflit d'intérêts naît lorsque les intérêts personnels de l'employé de Cisco vont à l'encontre des responsabilités afférentes à ses fonctions professionnelles au sein de la société. Tous les conflits de ce type doivent être communiqués et réglés. La moindre impression de conflit d'intérêts peut être préjudiciable à Cisco et à nous, Fournisseur, et doit être divulguée et préalablement approuvée par la direction de Cisco et le Bureau d'éthique de Cisco. Pour révéler un conflit d'intérêts, veuillez contacter le Bureau d'éthique à l'adresse électronique suivante : [ethics@cisco.com](mailto:ethics@cisco.com).

## Nous évitons les pratiques commerciales déloyales

En tant que Fournisseur de Cisco, nous ne procéderons à aucune entente sur les prix ni à aucun trucage d'offres avec nos concurrents. Nous ne nous répartirons pas la clientèle ou les marchés avec nos concurrents, et n'échangerons aucune information tarifaire actuelle, récente ou future avec ces derniers. Nous nous conformerons aux lois antitrust et aux lois sur la concurrence en vigueur.

## Nous sommes un Partenaire de la chaîne d'approvisionnement socialement responsable et respectueuse de l'environnement

En tant que Fournisseur ou Partenaire de la chaîne d'approvisionnement, nous nous engageons à nous conformer au [Code de conduite de l'Electronic Industry Citizenship Coalition \(EICC\)](#) tel qu'il a été adopté par Cisco. Le Code EICC veille à la sécurité et à l'équité des employés, à la responsabilité environnementale et à la compétitivité.

## Nous fournissons des produits de qualité

En tant que Fournisseur de Cisco, nous proposerons des produits conformes à tous égards aux exigences de nos contrats conclus avec Cisco, notamment toutes les exigences en termes de qualité applicables.

## Nous agissons conformément à la Politique d'anti-corruption mondiale de Cisco

En tant que Fournisseur de Cisco, nous comprenons qu'il nous incombe de préserver les normes d'intégrité les plus rigoureuses possible lors de nos interactions commerciales à travers le monde. Toute forme de corruption, qu'il s'agisse de pots-de-vin, d'extorsion ou de détournement, est strictement interdite.

Au sens de Cisco, « corrompre » ou la « corruption » signifie directement ou indirectement donner ou offrir quelque chose de valeur à un fonctionnaire gouvernemental ou à un employé d'une entreprise commerciale dans le but d'obtenir ou

de conserver un marché, gagner un avantage commercial ou influencer une décision concernant Cisco. Cela inclut également l'obtention de licences ou d'approbations réglementaires, la prévention d'actions gouvernementales négatives, la réduction des impôts, l'évasion des frais de douanes, ou encore le blocage d'un concurrent souhaitant soumissionner à une offre commerciale.

Nous agissons conformément à la Politique d'anti-corruption mondiale de Cisco, qui peut être consultée sur le site Web de Cisco à l'adresse [http://www.cisco.com/legal/anti\\_corruption.html](http://www.cisco.com/legal/anti_corruption.html) ou en adressant un courrier électronique à [legalcompliance@cisco.com](mailto:legalcompliance@cisco.com).

## Nous ne ferons aucune contribution politique ni aucun don caritatif au nom de Cisco

En tant que Fournisseur de Cisco, nous ne sommes pas autorisés à effectuer de contribution politique ni de don caritatif pour le compte de Cisco.

## Nous nous garderons d'exercer des pressions politiques au nom de Cisco

En tant que Fournisseur de Cisco, nous ne sommes pas autorisés à entreprendre des pressions politiques ou d'autres activités analogues au nom de Cisco auprès d'une entité gouvernementale, d'un fonctionnaire, d'un organe ou d'un représentant du gouvernement sans avoir obtenu au préalable l'approbation expresse du pôle Politique internationale et relations gouvernementales de Cisco ainsi qu'un accord écrit en ce sens. Nous adresserons un courrier électronique au Bureau de conformité du secteur public pour toute activité de ce type à l'adresse suivante : [publicsectorcompliance@cisco.com](mailto:publicsectorcompliance@cisco.com).

## Nous signalons tout problème d'éthique

En tant que Fournisseur de Cisco, nous informerons sans délai le Bureau d'éthique de Cisco concernant tout comportement inapproprié avéré ou présumé de notre part et lié à nos transactions avec Cisco, ou tout comportement inapproprié avéré ou présumé de la part d'employés ou de mandataires de Cisco.

### Par téléphone (Ligne d'écoute des problèmes d'éthique de Cisco)

Pour les personnes résidant en Amérique du Nord - Numéro vert : (+1) 877 571 1700

Pour les personnes résidant hors Amérique du Nord - Appel en PCV :

(+1) 770 776 5611

- Indiquez à votre téléphoniste local que vous souhaiteriez appeler en PCV les États-Unis et communiquez-lui le numéro suivant : 770 776 5611.
- Lorsque le téléphoniste vous demande de décliner votre identité, vous pouvez utiliser le nom « Cisco Systems » si vous souhaitez garder l'anonymat.

### Par courrier électronique

- [ethics@cisco.com](mailto:ethics@cisco.com) - Utilisez cette adresse électronique pour faire part de vos préoccupations ou signaler une violation potentielle, ou pour toute demande

générale que vous souhaitez adresser au Bureau d'éthique. Les demandes peuvent inclure des questions concernant les règles d'éthique à destination des fournisseurs ou le code de bonne conduite Cisco.

- [auditcommittee@cisco.com](mailto:auditcommittee@cisco.com) - Utilisez cette adresse électronique pour faire part de vos préoccupations au Comité d'audit du Conseil d'administration de Cisco.

#### De manière anonyme

Si vous préférez conserver l'anonymat, vous pouvez envoyer une lettre au Comité d'audit à l'adresse suivante (boîte aux lettres privée) :

Cisco Systems Audit Committee  
105 Serra Way, PMB #112  
Milpitas, CA, USA 95035